Projet de construction de bureaux, de locaux d'activités et d'un entrepôt et restructuration d'une bastide

- Commune de VITROLLES (13) -

<u>DEMANDE D'EXAMEN</u> <u>AU CAS PAR CAS</u>

Mars 2024

MDBA 3







Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement <u>via ce lien</u> ☐

	Cadre réservé	à l'autorité c	hargée de	l'examen au c	as par cas	
Date de réception : 2 1 Dossier complet le : 2						
N° d'enregistrement :	F09324P01	11	\$			

1 Intitulé du projet

Défrichement d'une surface de 7 943 m², sur la commune de Vitrolles, Départementale D113, en vue de la construction de bureaux, de locaux d'activités et d'un entrepôt et restructuration d'une bastide y compris stationnements extérieurs et VRD afférents au projet.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1	Personne physique	
	Nom	Prénom(s)
2.2	Personne morale	
	Dénomination MDBA 3	Raison sociale
	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)
	9 5 1 9 3 6 2 7 7 0 0 0 1 5	SAS
	Représentant de la personne morale : Madame	Monsieur Monsieur
	Nom	Prénom(s)
	HATON	Christophe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47°a - Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols	a) Défrichement soumis à l'autorisation au titre de l'article L341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. La zone de projet soumise à autorisation de défrichement constitue une superficie d'environ 7 943 m².

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui X Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le pétitionnaire prévoit la construction de bureaux, de locaux d'activités et d'un entrepôt ainsi que la restructuration d'une bastide y compris stationnements et VRD afférents à l'opération. L'emprise foncière du projet (13 632 m²) est située au quartier de l'Agneau à Vitrolles. Les différents éléments de l'opération sont :

- La construction de bureaux, de commerces et d'un entrepôt et la restructuration d'une bastide existante en 6 logements. Les toitures des locaux d'activités seront équipées de panneaux photovoltaïques d'une puissance inférieure à 300 kWc.
- La totalité des exploitants n'est pas encore connue à ce jour, néanmoins, MDBA 3 s'engage à ce que les activités projetées ne pourront pas être des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, ni des activités qualifiées de bruyantes au regard de l'environnement.

Bureaux (R+1): 984,0 m² de SDP
 Commerces (RdC): 29,9 m² de SDP
 Entrepôts (R-1, RdC et R+1): 6 098,3 m² de SDP
 Habitation (RdC, R+1, R+2): 425,0 m² de SDP

- Stationnement : 85 places extérieures pour automobiles (environ 1 062 m²) dont 38 pré-équipées en bornes électriques. Les places de stationnements seront réalisés en Nidagravel et les cheminements piétons seront réalisés en stabilisé.
- La création d'un accès via la DD113 et d'une voie de desserte et sortie sécurisée depuis la RD 113 à toute proximité de l'accès existant. Surface de voirie = 4 345,2 m².

4.2 Objectifs du projet

Conformément aux prescriptions du PLUi de la commune de Vitrolles, la zone UE englobant le projet est définie comme une zone d'activités productives dédiées aux industries, aux entrepôts et aux bureaux : il est situé dans al Zone d'Activité de « l'Agneau » rattachée à celle des «Cadestaux » (59 ha). Le présent projet ne répond pas à une Orientation d'Aménagement Programmée (OAP).

Les objectifs principaux du projet sont :

- La création de locaux d'activité correspondant aux enjeux de développement du territoire souhaités par la commune.
- La préservation du cadre de vie par une insertion équilibrée du projet dans son environnement
- La réalisation de logements dédiés à la future activité du site par la restructuration de la bastide existante en 6 logements collectifs.

Conformément au règlement de la zone UE, le projet respecte un recul de 20m (à l'Ouest) par rapport à la RD113 et un recul de 5m (au Nord, au Sud et à l'Est) par rapport aux limites séparatives. Le projet respecte également les distances concernant le PPR du gazoduc.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est prévue en 2025. Le chantier se déroulera selon le phasage suivant :

- Défrichement d'une zone de 7 943 m²: il sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage des souches ; l'enlèvement se fera par camion. Le maximum d'oliviers sera transplanté.
- Terrassement de la plateforme de voirie du projet.
- Mise en œuvre des réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'électricité, d'éclairage, de télécoms et des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques en vue de la mise en service et de l'exploitation des différents bâtiments. La gestion des eaux pluviales sera mise en œuvre grâce à 6 bassins de rétention-infiltration totalisant 562 m3 et d'une hauteur maxi 1,4 m.
- Réalisation des travaux de gros œuvre et de second œuvre.
- Finalisation des VRD : réalisation des revêtements de voirie, de stationnement et de circulation piétonne, des espaces verts et des réseaux d'arrosage.

Tous ces travaux seront réalisés en suivant les mesures ERC édictées par le bureau d'études naturaliste Azurétudes dans son rapport ci-joint (Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000 en Annexe 8).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, l'opération engendrera une augmentation de l'activité humaine liée à l'activité des bureaux, des commerces, de entrepôt et à l'habitation des logements. Le projet est donc susceptible d'augmenter le trafic routier à hauteur de 200 véhicules/jour compte tenu notamment de l'impact de l'activité de point retrait situé dans l'entrepôt.

Au total, 85 places extérieures de stationnement non clos seront créées et destinées au fonctionnement des locaux d'activité. Des zones et stationnement de manœuvre pour les poids lourds sont également crées. Les eaux usées seront collectées par le réseau d'assainissement public. La rétention et l'infiltration des eaux pluviales sur l'emprise du projet sera assurée par 6 bassins. Ces équipements sont dimensionnés conformément aux prescriptions en vigueur sur la commune de Vitrolles.

L'accès au projet se fera depuis les la RD 113 (à l'Ouest) conformément aux règles de sécurité routière en vigueur.

Les dispositifs d'éclairage seront de type LED couleur « ambre » de puissance équivalente à 70 watts maximum et dirigés du mieux possible vers le sol, avec un cône réduit. Ils seront éteints entre minuit et 6 h du matin et équipés de détecteur de présence.

La vitesse circulation sera limitée à 30 km/h sur la totalité de l'emprise du projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

🛈 La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération a été ou sera soumise aux procédures administratives suivantes :

- Permis Valant Division (6 lots mais 5 sont concernés par le présent projet),
- Demande d'autorisation de défrichement,
- Dossier loi sur l'Eau,
- Une étude concernant les panneaux photovoltaïques projetés sur toitures des locaux d'activités.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
L'assiette foncière du projet (y compris zone chantier)	13 632,0 m²
Surface de plancher totale	7 537,2 m ²
Surface de voirie (y compris stationnement)	4 345,2 m²
Hauteur maximale des constructions par rapport au TN	+ 13,94 m

4.6 Locali	sation o	du	pro	et
------------	----------	----	-----	----

Adresse et commune d'implantation								
Numéro : Voie :								
Lieu-dit : Quartier de l'Agneau								
Localité : VITROLLES								
Code postal : 1 3 1 2 7 BP : Cedex :								
Coordonées géographiques ^[1]								
Long.: 4 3 ° 2 7 , 5 3 " 1 Lat.: 0 5 ° 1 3 , 5 5 " 9								
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement								
Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "								
Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "								
Communes traversées :								
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :								
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : Zone UE du PLUi applicable à la commune de VITROLLES (13127) Parcelles BI 122, 226 et BK 78, 33, 34, 35, 78, 80, 102, 103 et 132.								
Zone UE du PLUi applicable à la commune de VITROLLES (13127)								
Zone UE du PLUi applicable à la commune de VITROLLES (13127) Parcelles BI 122, 226 et BK 78, 33, 34, 35, 78, 80, 102, 103 et 132.								
Zone UE du PLUi applicable à la commune de VITROLLES (13127) Parcelles BI 122, 226 et BK 78, 33, 34, 35, 78, 80, 102, 103 et 132. ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.								
Zone UE du PLUi applicable à la commune de VITROLLES (13127) Parcelles BI 122, 226 et BK 78, 33, 34, 35, 78, 80, 102, 103 et 132. ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation								
Zone UE du PLUi applicable à la commune de VITROLLES (13127) Parcelles BI 122, 226 et BK 78, 33, 34, 35, 78, 80, 102, 103 et 132.								
Zone UE du PLUi applicable à la commune de VITROLLES (13127) Parcelles BI 122, 226 et BK 78, 33, 34, 35, 78, 80, 102, 103 et 132. ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?								
Zone UE du PLUi applicable à la commune de VITROLLES (13127) Parcelles BI 122, 226 et BK 78, 33, 34, 35, 78, 80, 102, 103 et 132. ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?								
Zone UE du PLUi applicable à la commune de VITROLLES (13127) Parcelles BI 122, 226 et BK 78, 33, 34, 35, 78, 80, 102, 103 et 132. ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?								

	caractéristiques du projet « avant /après ».						
	fin de réunir les informations néo	essair	es pou	de la zone d'implantation envisagée remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des			
chac	ue direction régionale.			l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de			
				ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.			
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?			
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		Le parcellaire du projet se trouve à 100 mètres à l'Ouest de la ZNIEFF de type 2 n° 930012444 « Plateau d'Arbois – Chaîne de Vitrolles – Plaine des Milles » et à 200 mètres à l'Est de la ZNIEFF de type 2 n° 930020231 « Etang de Berre, Etang de Vaine ».			
	En zone de montagne ?		X				
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		\boxtimes				
	Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Le site de projet est à environ 1 km à l'Ouest d'un terrain appartenant au Conservatoire du Littoral.			
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X				

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		La commune de Vitrolles est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Pays d'Aix : ce dernier a été approuvé par le Conseil Communautaire de la Métropole AMP le 24 juin 2010.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques	X		La commune est couverte par un PPRN : sismicité 3 (modéré), Retrait Gonflement Argile (important), feux de forêt (important) et radon (faible), inondation et mouvement de terrain. Elle est également couverte par un PPRT : localement, nucléaire
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		(ionisateur à 20 km), canalisations de transport de matières dangereuses (gaz et hydrocarbure) et pollution des sols (anciens sites industriels à proximité). A l'échelle communale, présence d'ICPE.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		D'après la base de données CASIAS (Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service), le site est situé à moins de 500 m de 3 anciens sites industriels ou activités de service : 1 site à l'arrêt de construction aéronautique et spatiale (Marina Plage), 1 site à l'arrêt d'activité de garage, ateliers mécanique et soudure (SCI Viaduc) et 1 site de casse automobile et décharge de pneus usagés (Provence Motocasse).
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	D'après les bases de données métropolitaines, le site de projet n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?		X	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le site de projet est situé à 800 mètres à l'Ouest de la ZPS FR9312009 « Plateau de l'Arbois», et à 5,5 km à l'Est de la ZPS FR9312005 « Salines de l'Etang de Berre ».
D'un site classé ?	\boxtimes		Le site de projet est situé à 120 mètres à l'Ouest du site classé du Massif de l'Arbois.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		L'implantation des activités impliquera une augmentation des consommations en eau potable et donc indirectement des prélèvements d'eau plus importants. Sur une base de 251/j/personne, cette consommation est estimée à environ 3 550 l/j pour environ 142 personnes fréquentant le site (hors espaces verts). La commune est alimentée indirectement par la nappe alluviale de la Durance via le Canal de Marseille.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	0	X	Aucun prélèvement ni drainage souterrain n'est prévu dans le cadre du projet.
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		En première approche, l'opération sera excédentaire en matériaux. Les matériaux non réutilisés ou impropres au réemploi seront évacuées dans des décharges adaptées dans le respect de l'environnement. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et des remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?		X	A ce stade, l'opération ne paraît pas déficitaire en matériaux. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et des remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?			

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	K		Le réseau d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées sont conçus conformément à la réglementation en vigueur (respect des débits de fuite, pentes, sections, etc.). Idem pour le réseau d'alimentation en eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Les incidences du présent projet, assorti de ses engagements (Mesures ERC), sur les espèces patrimoniales et/ou protégées et leurs habitats, sur les continuités écologiques, sont non significatives tant en phase travaux qu'en phase exploitation (Cf. Annexes 8 et 9 - Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?	0		Les incidences du présent projet, assorti de ses engagements (Mesures ERC), sur le Réseau des sites Natura 2000 sont non significatives et ne remettent pas en cause sa pérennité tant en phase travaux qu'en phase exploitation (Cf. Annexes 8 et 9 - Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet s'implantera sur la zone UE constructible du PLUi.
				Le projet est concerné par des risques technologiques :
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		 Risque nucléaire: ionisateur à 20 km. Canalisations de transport de matières dangereuses: gaz et hydrocarbure situés à proximité (dans la zone rouge du Pipeline il n'y aura moins de 100 personnes), Pollution des sols: anciens sites industriels situés à moins de 500 m du site (cf. § 5).
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	K		Le projet est concerné par les risques naturels : - Retrait Gonflement Argile (important), - Feux de forêt (aléa induit moyen à fort et aléa subi faible à moyen), - Sismicité 3 (aléa modéré), - Radon (faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires car aucune activité projetée n'engendrera un tel risque.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Le projet n'est pas concerné par les risques sanitaires.

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	X		En phase de chantier, des engins se déplaceront pour le défrichement, le terrassement, la viabilisation et la construction du projet. En phase exploitation, le projet engendrera une augmentation des déplacements et du trafic routier (véhicules légers, utilitaires, poids lourds, etc.).
	Est-il source de bruit ?	X		Le projet sera source de nuisances sonores. Des dispositions seront prises afin de les limiter notamment en phase chantier et de ne pas dépasser le seuil de 70 dB pour la période de jour et 60 dB pour la période de nuit, en phase exploitation.
	Est-il concemé par des nuisances sonores ?		X	Le projet est situé entre la RD 113, la voie ferrée et l'Autoroute A7 et de l'aéroport de Marignane.
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
Nuisa	Est-il concemé par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?	X		En phase travaux, le projet pourra engendrer ponctuellement des vibrations lors des terrassements de masse et du compactage des couches de voirie (suivant études de sol).
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X		L'opération comportera des candélabres le long des voiries internes (Type LED / Couleur ambre / Puissance équivalente max 70 W / Détecteur de présence / Cône réduit), dirigés du mieux possible vers le sol et éteints entre 23 h et 6 h.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Mats d'éclairage le long de la RD113 et enseignes lumineuses des locaux d'activité situés à proximité.
ions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	X		Les eaux de ruissellement générées par le projet seront collectées dans 6 bassins de rétention-infiltration. Donc le rejet se fera dans le sol.
	Si oui, dans quel milieu ?		X	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	\mathbf{X}		Le rejet des eaux usées se fera directement dans le réseau communal existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les déchets durant le chantier seront gérés par chaque entreprise intervenante, les déchets en phase exploitation seront gérer par chaque exploitant au quotidien suivant sa production de déchet. (Pas de création de local d'ordure ménager donc pas de ramassage prévu).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Patrimoi de vie/Pc	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	

6.2	Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec
d'ai	utres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de requalification du site GADEC (démolition / reconstruction) situé chemin du Baou jouxtant l'emprise foncière du présent projet et dont les Permis de Démolir et de Construire ont été respectivement obtenues en septembre 2021 et novembre 2022, n'engendrera pas d'effets cumulés avec le présent projet.

	Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de ure transfrontière ?
;	☐ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :
	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des dences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
	Cf. Annexes 8 et 9 - Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000.
rete l'env étuc	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
	Cf. Annexes 8 et 9 - Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000.

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé un état des lieux sur la zone de projet et évaluer l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine, les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact. Après analyse, les éléments positifs sont les suivants :

- Le projet se situe au sein de la Zone d'Activité « Les Cadestaux » (59 ha).
- L'opération est située en dehors des zones réglementaires à enjeux environnementaux. Le projet ne portera que sur la zone constructible, pas sur les EBC ni sur les zones naturelles.
- Des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement en phase travaux et en phase exploitation.
- Le pétitionnaire s'engage à ce que les activités projetées ne pourront pas être des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, ni des activités qualifiées de bruyantes au regard de l'environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet					
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	X			
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.				
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	X			
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	X			
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	X			
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	X			
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X			

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet					
1	8- Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine.	X				
2	9- Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000 de la Demande d'Autorisation de Défrichement à déposer.	X				
3						
4						
5						

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗵

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Nom HATON

Prénom Christophe

Qualité du signataire Représentant du pétitionnaire

À Venelles

Fait le 1 8 0 3 2 0 2 4

Alle

Signature du (des) demandeur(s)